

RENCONTRE DU 17 MAI A MATIGNON

**L'UPA reconnaît une réelle volonté de concertation**

L'UPA est satisfaite de la qualité d'écoute du Premier ministre et du ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Le gouvernement a ainsi confirmé son intention de **recourir à la concertation avant toute prise de décision relative à l'entreprise, aux relations sociales ou au droit du travail.**

Cette rencontre a permis de vérifier qu'il était prêt à associer les représentants des employeurs et des salariés aux changements qui s'imposent au pays et à **œuvrer au développement d'une véritable démocratie sociale.**

Les représentants de l'UPA ont évoqué les attentes des entreprises artisanales dans trois domaines prioritaires. Concernant les 35 heures ils ont rappelé la nécessité de **laisser aux branches professionnelles la possibilité de négocier par voie d'accords des assouplissements aux lois Aubry.** Ils ont précisé que certaines professions artisanales se trouvaient devant une véritable impasse et que chaque profession devait apporter des réponses spécifiques à la réduction du temps de travail.

L'UPA a par ailleurs réaffirmé la nécessité de poursuivre la baisse du coût du travail, cette mesure ayant largement fait la preuve de son efficacité en termes de création d'emploi et de compétitivité. Pour ce faire, **la réduction des charges sociales doit être étendue à toutes les entreprises et le seuil des allègements doit être porté de 1,8 à 2,2 SMIC.** Sur ce point, le Président de l'UPA s'est félicité que la mesure figure parmi les propositions économiques de la majorité présidentielle.

Les représentants du gouvernement ont partagé le souci des représentants de l'artisanat de garantir la pérennité du système de retraites par répartition et pour cela d'engager une large concertation dès la rentrée prochaine. **L'UPA pour sa part, préconise que le taux de cotisation sur les revenus du travail soit stabilisé et qu'un redéploiement des sources actuelles de financement soit envisagé.** La réforme devra permettre aux personnes ayant commencé à travailler tôt ou ayant accompli des travaux pénibles, de liquider leurs pensions avant 60 ans. Par ailleurs, il conviendra d'aligner progressivement les conditions de retraite accordées aux salariés du secteur public sur celles réservées aux salariés du secteur privé.

A l'issue de cet entretien, les représentants de l'artisanat, qui ont rappelé leur volonté de voir aboutir devant le Parlement une véritable loi d'orientation portant sur l'artisanat et la petite entreprise, ont confirmé leur participation à la relance du dialogue social telle qu'annoncée par le gouvernement. **L'UPA s'est déjà engagée concrètement dans cette direction en signant un accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat en décembre dernier.**